

REGLEMENT

- Les panneaux sont au nombre de 5 et sont la propriété du SIABAVES. Ils doivent être restitués dans leur totalité.
- Tout ou partie des panneaux peut être empruntée au SIABAVES.
- Un constat de l'état des panneaux sera effectué avant le prêt. Ils devront être restitués dans le même état.
- L'emprunteur assumera la responsabilité de toute dégradation, perte ou vol. Ces incidents feront l'objet d'un remboursement sur facture.
- Les panneaux ne doivent en aucun cas être exposés en extérieur. Ils doivent impérativement être exposés en intérieur.
- L'emprunteur indiquera au SIABAVES l'adresse à laquelle les panneaux seront exposés.
- Les panneaux seront retirés et restitués dans les locaux situés au Centre de Recherche en Environnement et Agronomie, 2 esplanade Roland Garros à Reims.

PRÊT DES PANNEAUX DIBON FAUNE, FLORE, RIVIERE

ENGAGEMENT

Je soussigné(e),

Structure :

Adresse :
.....

Téléphone :

m'engage à respecter le règlement ci-joint relatif au prêt des panneaux Dibon faune, flore, rivière

Les panneaux réservés seront empruntés du au

à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

PRÊT DES PANNEAUX DIBON FAUNE, FLORE, RIVIERE

CONSTAT

Prêt :

L'intégralité des 5 panneaux empruntés ne présente aucun dégât sur la structure (cassures, rayures, traces diverses, trous...).

Prêt d'une partie de l'exposition (*cochez la ou les cases correspondantes aux panneaux empruntés et mettre RAS si aucun dégât n'est constaté dans la partie « Dégâts constatés »*) :

| Nom du panneau | Panneau emprunté | Dégâts constatés |
|---|------------------|------------------|
| Faune rivière, zones humides (batraciens, poissons) | | |
| Faune rivière, zones humides (invertébrés) | | |
| Flore rivière, zones humides (arbres, arbustes) | | |
| Flore rivière, zones humides (strate basse) | | |
| Rivière en coupe | | |

PRÊT DES PANNEAUX DIBON FAUNE, FLORE, RIVIERE

Signatures :

SIABAVES
(nom de la personne responsable)

Emprunteur
(nom de la personne responsable)

Retour :

- L'intégralité des panneaux empruntés est restituée dans le même état qu'au moment du prêt
- Les dégâts suivants sont constatés :

Signatures :

SIABAVES
(nom de la personne responsable)

Emprunteur
(nom de la personne responsable)